

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES
24 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

Mulhouse, le 2 mai 2006

Jean Paul MARX
Président du CRMV

aux Clubs

CIRCULAIRE N° 36 /2005-2006

Objet : Frais d'inscription au fichier coureurs de la FFS - saison 2005/06

Contrairement aux années précédentes, les frais d'inscription au fichier coureurs de la FFS ne sont plus liés aux activités ou au classement des point FFS, mais à l'attribution de la licence FFS compétiteur (une licence = une contribution – page 42 du B.O. de la FFS).

Les moniteurs ESF doivent obligatoirement prendre la licence et ne seront pas tous assujettis à la contribution. Seuls les moniteurs qui participent aux courses et qui ont un classement inférieur à 999 Pts paieront les 1, 50 €.

La contribution est à payer pour le mois d'octobre, vous recevrez le détail des frais engagés par votre club.

En prenant en compte toutes les licences compétiteur, il n'y aura plus de répartition par discipline sportive, la contribution sera versée et centralisée par le CRMV qui la reversera à la FFS.

Pour la saison 2006/07, cette contribution sera intégrée dans le prix de la licence compétiteur.

Jean-Paul MARX
Président du C.R.M.V.